

Tarifs 2026

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Foyer de 1 à 3 personnes = 288€/an

20 levées du bac vert (140 litres) incluses.

Bonus : - 4€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 20€ max.

Malus : + 6,15€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

Foyer de 4 à 5 personnes = 408€/an

20 levées du bac vert (240 litres) incluses.

Bonus : - 6,40€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 32€ max.

Malus : + 10,5€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

Foyer de 6 personnes et plus = 528€/an

20 levées du bac vert (360 litres) incluses.

Bonus : - 9€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 45€ max.

Malus : + 14,92€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

Bac vert 660 litres = 864€/an (20 levées incluses).

Bonus : - 16€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 80€ max.

Malus : + 28,97€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

COLLECTE EN COLONNES SEMI-ENTERRÉES

90 ouvertures de la colonne ordures ménagères (sacs de 50 l) : 240 €/an.

Bonus : - 0,50€ par ouverture non faite (moins de 90 ouvertures). Bonus limité à 40 ouvertures en moins/an, soit 20€ max.

Malus : + 0,50€ par ouverture supplémentaire (dès la 91ème ouverture).

COLLECTE EN COLONNES AÉRIENNES

135 ouvertures de la colonne ordures ménagères (sacs de 30 l) : 240 €/an.

Bonus : - 0,50€ par ouverture non faite (moins de 135 ouvertures). Bonus limité à 40 ouvertures en moins/an, soit 20€ max.

Malus : + 0,50€ par ouverture supplémentaire (dès la 136ème ouverture).

PAIEMENTS ACCEPTÉS

Pour tout paiement à l'accueil de la C4, merci de venir avec votre facture

- CB sur le webusager (jusqu'à la date limite de paiement), ou à l'accueil de la C4
 - espèces à l'accueil de la C4 (faire l'appoint)
 - chèque libellé à l'ordre de "régie REOMi".
- Ne pas oublier de le signer et d'inscrire au dos le n° de la facture et vos ref. payeur et usager)
- prélèvement mensuel ou à échéance, si vous en aviez fait la demande.
 - **non acceptés** : paiement en CESU et paiement par téléphone.

Au-delà de la date limite de paiement, une pénalité de 15€ par facture impayée est appliquée (délibération du 27/09/17).



Service Public d'Élimination des Déchets

Note explicative de la facture - janvier 2026

BIODÉCHETS



UN COMPOSTEUR À TARIF PRÉFÉRENTIEL

La Communauté de Communes prévoit de lancer cette année, une commande groupée de composteurs*.

Le prix unitaire serait de 81€ TTC** (Pour information, le prix moyen dans le commerce est supérieur à 100€ TTC). Si cette offre vous intéresse, merci de bien vouloir compléter le formulaire disponible sur Internet (ceci n'est pas une réservation définitive) afin que nous puissions connaître le nombre de personnes intéressées. Si la quantité prévisionnelle est atteinte, la Communauté de Communes pourra lancer une commande. Dans le cas contraire, la commande sera reportée à une date ultérieure.

***Précisions sur les composteurs** : Ils sont en bois, leur volume est de 400 litres. Ils sont fabriqués dans le Jura, et respectent la norme « NF Environnement » et labellisés « PNR » (respect de la charte définie par le Parc Naturel Régional du Haut Jura). Ils sont fabriqués en résineux traités autoclave sans chrome ni arsenic.

Dimensions :

Le colis : 117cm x 76 cm x 12 cm. Son poids est de 29 kg.

Le composteur monté : H= 84 cm, l= 72cm, P= 85 cm.

Les deux portes avant font 72x37cm.

****** Nous ne bénéficions plus de subventions de l'État.

Attention : pour prétendre à un composteur, vous devez impérativement résider sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne.



FAITES VOTRE DEMANDE PAR E-MAIL

biodechet@c4charly.fr

OU VIA CE FORMULAIRE



<https://forms.gle/9aCaGkV6uR5oXJXXA>

Date de clôture du formulaire :
20/02/2026

COMPRENDRE

LE MONTANT DE VOTRE REDEVANCE

La redevance couvre la collecte, le traitement et la valorisation de tous vos déchets ménagers et assimilés :



Tri sélectif
collecte et valorisation



Papiers et verre
collecte et valorisation



Déchets spéciaux et volumineux
(14 passages en déchèterie)*



Biodéchets
collecte et valorisation



Ordures ménagères
(20 levées/an)
collecte et traitement



Coûts fixes
personnel, charges, etc.



Sans investissement
en 2026

*Professionnels : des tarifs spécifiques s'appliquent. Pour tout renseignement, merci de contacter le service déchèterie.



C'EST NOUVEAU ! VALORISATION DES COQUILLAGES ET CRUSTACÉS

Depuis le 1er janvier 2026, dans le cadre du renouvellement des marchés publics, la société Valortri collecte et valorise les biodéchets déposés dans les bornes*.

Bonne nouvelle : les coquillages et crustacés peuvent désormais être déposés dans ces bornes. Ils sont donc acceptés depuis le début de l'année.



*Installées dans certains centres-bourgs et au pied des habitats collectifs, elles sont utilisées comme alternative ou en complément des composteurs. Retrouvez les modalités d'accès aux bornes à biodéchets sur notre site internet.

À RETENIR ÉVOLUTION DES MODES DE PAIEMENT

Le centre des impôts nous informe que, **prochainement, les paiements par chèque et en espèces ne seront plus acceptés.**

À l'avenir, seuls les paiements par prélèvement ou par carte bancaire pourront être effectués. Nous vous invitons à prendre dès à présent les dispositions nécessaires afin d'éviter toute difficulté lors de la mise en place de cette mesure.

Modes de paiement qui resteront acceptés :

- Prélèvement mensuel ou à l'échéance
 - Carte bancaire sur notre site internet ou à l'accueil de la C4
- Nous vous remercions de votre compréhension.

CONTACTER LA C4

**du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
(fermée le week-end et les jours fériés)**

Facturation	☎ 03 23 82 54 83	✉ reomi@c4charly.fr
Déchèterie, tri des déchets	☎ 03 23 82 54 88	✉ v.prieur@c4charly.fr
Biodéchets	☎ 03 23 82 14 54	✉ biodechet@c4charly.fr

**Suivre vos levées de bacs, vos ouvertures de colonnes,
passer à la e-facture, se faire prélever, ...**

<https://communaute-charlysurmarne.webusager.fr>

INFOS



Accès à la déchèterie

L'accès à la déchèterie de Charly-sur-Marne est strictement réservé aux résidents de la C4, munis d'une carte ou d'un badge d'accès en état de fonctionnement.

Tout passage à la déchèterie, que ce soit à pieds, à vélo, à moto, en voiture, en camionnette ou tout autre véhicule, sera comptabilisé.

Toute personne se présentant sans carte/badge ou avec une carte détériorée se verra refuser l'accès.

vous souhaitez obtenir une carte/badge d'accès ?

2 possibilités s'offrent à vous :

1- demande à la Communauté de Communes : vous présenter à l'accueil, muni(e) de votre pièce d'identité et d'une caution de 15€.

2- demande par correspondance, retrouvez toutes les démarches sur notre site internet :

<https://www.c4-charlysurmarne.fr/Se-procurer-sa-carte-badge-d-acces>

Changement de situation, que faire ?

Vous emménagez, déménagez, ou êtes concerné par une naissance, un décès, une succession ou tout simplement un changement de RIB ?

Propriétaire ou locataire, il est important de contacter le service Facturation au :

Tél : 03 23 82 54 83 ou reomi@c4charly.fr, afin de mettre à jour votre dossier.



Suivez l'actualité de la C4 :

www.c4-charlysurmarne.fr